



Europlasma éligible au PEA-PME

Europlasma annonce être éligible au PEA-PME et respecter tous les critères d'éligibilité précisés par le décret d'application n°2014-283 publié en date du 4 mars 2014 (effectif de moins de 5 000 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros).

En conséquence, les actions Europlasma, cotées sur Alternext, sous le code ISIN FR0000044810, peuvent être intégrées au sein de comptes PEA-PME qui, pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'Europlasma

Europlasma est un groupe français spécialisé dans les technologies propres et la production d'énergie renouvelable. Fondé en 1992 pour appliquer sa technologie propriétaire de torche à plasma à la destruction et la valorisation des déchets dangereux, le Groupe Europlasma compte aujourd'hui trois divisions :

- **Europlasma** est un acteur international dans le domaine des systèmes Torches à plasma et applications corrélées
- **Inertam** est le spécialiste mondial de l'élimination et de la valorisation des déchets d'amiante et des déchets dangereux.
- **CHO Power** est un producteur d'électricité par gazéification de déchets et biomasse.

<http://www.europlasma.com>

[Alternext - NYSE Euronext Paris – Mnemo : ALEUP – Isin : FR0000044810]

Contacts

Jean-Eric PETIT, Directeur Général

Estelle MOTHAY, Directrice Administrative et Financière

Anne BORDERES, Relations Presse et Actionnaires

Tel: 05 56 49 7000 – contactbourse@europlasma.com

